

L'ECHO DU RAM

JANVIER FEVRIER 2013



Edito

Je vous souhaite de passer de bonnes fêtes de fin d'année en famille.

Voici le planning pour les mois de Janvier et Février.

Actuellement en mi-temps thérapeutique, je suis présente uniquement le mardi et le jeudi et ce jusqu'au mois de mars.

Mardi et jeudi matins sont consacrés aux temps collectifs, les après midi aux permanences jusqu'à 16h30. N'ayant plus de temps administratif pour le moment, je ne peux plus vous envoyer de courrier tous les deux mois comme je le faisais.

J'essaie toutefois de vous transmettre un maximum d'informations par email, n'hésitez pas à me communiquer votre adresse si vous ne les recevez pas.

A très bientôt

Nathalie Borrás

Les prochains Temps Collectifs

L'accueil a lieu de 9h à 11h30.

ALLEVARD : Avenue Louaraz (Pôle Enfance Jeunesse)

Mardi 8 janvier : Galette des rois
Mardi 15 janvier : Psychomotricité
Mardi 22 janvier : Pâte à sel
Mardi 29 janvier : Peinture
Mardi 5 février : Jeux de société
Mardi 12 février : Crêpes
Mardi 18 février : Contes

ST PIERRE d'ALLEVARD : Pôle enfance

Jeudi 10 : Galette des rois (les 2 groupes)
Nous essaierons de reconstituer des groupes plus équilibrés ce jour là.
Jeudi 24 : Psychomotricité (groupe 1)
Jeudi 31 janvier : Psychomotricité (groupe 2)
Jeudi 7 février : Pâte à Sel (groupe 1)
Jeudi : 14 février : Pâte à Sel (groupe 2)
Jeudi 21 février Groupe 1 et 2 : Crêpes

Vacances scolaires

Du samedi 23 février 2013 au Dimanche 10 mars 2013

Pas de permanences et de temps collectifs pendant les vacances



🇫🇷 **JEUDI 24 JANVIER 2013** Réunion d'information RAM/PMI

Rendez vous à 20h salle Veyton en mairie d'Alleverd

En présence De Madame Arnaud, puéricultrice de PMI, et de Madame Laarman représentante la municipalité d'Alleverd.

A l'ordre du jour : Le règlement départemental

Des échanges sur votre pratique au quotidien

Un état des lieux de la demande de garde sur le plateau.

Déclaration d'impôts

Les repas fournis par les parents doivent être inclus dans le revenu imposable en cas d'application du régime fiscal particulier :

« La prise en charge du repas de l'enfant par l'employeur, au lieu et place du versement de l'indemnité de repas, constitue une prestation en nature imposable comme les indemnités d'entretien. »

Cela permet de traiter fiscalement de manière identique, les assistantes maternelles, que les parents fournissent ou non le repas.

Ass mat déc. 2012 N°114



En Bref...

- En 2011, 823394 bébés sont nés en France, c'est 1% de moins que l'année précédente.
- Vous êtes 80 assistantes maternelles en activités (3 sur la Chapelle du Bard, 2 sur Moretel de Mailles, 35 sur Alleverd et 40 sur Saint Pierre d'Alleverd.)
- Les groupes 1 et 2 sur St Pierre ne sont toujours pas équilibrés, nous discuterons de leur composition lors de la galette des rois.